

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INDUSTRIELLE ET COLONIALE

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INDUSTRIELLE ET COLONIALE
(*Le Petit Bleu*, 10 décembre 1929)
(*La Journée industrielle*, 12 décembre 1929)

Suivant acte s. s. p. en date du 12 novembre 1929, reçu par M^e Laeuffer, notaire, à Paris, ont été dressés les statuts d'une société, au capital de 3 millions, et siège social à Paris, 58, rue Caumartin, qui, sous cette dénomination, a pour objet de faire, pour elle-même ou pour le compte de tous, en France et à l'étranger, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, même immobilières, et toutes entreprises de travaux publics, d'alliance, de fusion, de souscription, d'achat d'actions, etc., etc.

Le capital de 3 millions est représenté par 6.000 actions de 500 francs, toutes de numéraire. Il peut être porté statutairement à 4 millions sur simple décision du conseil d'administration.

Les statuts fixent comme suit la répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; 7 % brut aux actions, non cumulatif ; sur le surplus, 12 % au conseil. Le solde aux actions, sauf prélèvements de prévoyance ou report à nouveau.

Ont été nommés premiers administrateurs :

MM. Louis Roisin, administrateur de sociétés, à Dampremy (Belgique), 115, rue d'Heigne ; Raymond Gillet, industriel, 4, rue d'Orléans. à Saint-Cloud (Seine-et-Oise) ; Louis Piret, industriel, à Thy-le-Château (Belgique) ; Joseph Finet, administrateur de sociétés, 177, rue Washington, à Bruxelles ; Émile Buré, administrateur de sociétés, 84, rue Michel-Ange, à Paris ; André Grégoire, administrateur de sociétés, 31, avenue Brugmann, à Saint-Gilles-Bruxelles ; Jules Gillet, administrateur de sociétés, à Hautmont (Nord), 28, rue Nationale ; Louis Dumoulin, ingénieur, à Thy-le-Château (Belgique), et André Hennape, ingénieur des Arts et Manufactures, 35, avenue de la Motte-Picquet, à Paris.

TRIBUNAUX
PRINCIPALES AFFAIRES RETENUES POUR ÊTRE PLAIDÉE S
à l'audience du mardi 24 avril 1934
(*Le Petit Bleu*, 24 avril 1934)

5^e Chambre. — Polimay contre Société Financière Industrielle et Coloniale.

Le journal « l'Ordre »
par R. Mennevée
(*Les Documents politiques*, octobre 1935)

Le journal *L'Ordre* a été lancé, le 20 décembre 1929, avec M. Émile Buré comme directeur politique [...].

L'Ordre était administré en exploitation libre, c'est-à-dire sans qu'aucune société spéciale ait été constituée à cet égard. Pourtant, comme exactement à la même

époque, une Société financière industrielle et coloniale venait d'être fondée à Paris par un groupe d'industriels belges et que M. Émile Buré avait été appelé parmi les premiers administrateurs de cette affaire, ce n'est peut-être pas trop nous avancer que de croire que *L'Ordre* n'était pas indifférent à la Société financière industrielle et coloniale. [...]

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COLONIALE
(BALO, 11 juillet 1938)

Société anonyme au capital de 3 millions de francs.
Siège social : 20. rue de Madrid, à Paris.

Première insertion.

La première assemblée générale extraordinaire du 29 juin n'ayant pu réunir le quorum, MM. les actionnaires sont convoqués à une nouvelle assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 27 juillet 1938, à 16 h. 30, au siège social.

Ordre du jour.

Examen de l'opportunité de la dissolution anticipative de la société, conformément à l'article 45 des statuts.
